

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
réglementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**VisiJet® M2 ICast**

Date de révision : 16 janvier 2019

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE**

**1.1 Identification de la substance ou préparation : VisiJet M2 ICast**

**1.2 Utilisation de la substance / préparation :** VisiJet M2 ICast À utiliser avec les modèleur de fabrication ProJet® 2500 IC.

**1.3 Identification de la société/de l'entreprise :**

3D Systems, Inc.  
333 Three D Systems Circle  
Rock Hill, South Carolina, États-Unis  
Téléphone : 803.326.3900 ou  
Numéro d'appel gratuit : 800.793.3669  
e-mail : moreinfo@3dsystems.com  
Urgences chimiques :  
800.424.9300 – Chemtrec

3D Systems Europe Ltd.  
Mark House, Mark Road  
Hemel Hempstead  
Herts HP2 7 Royaume-Uni  
Téléphone : +44 144-2282600  
e-mail : moreinfo@3dsystems.com  
Urgences chimiques :  
+1 703.527.3887 – Chemtrec

3D Systems / Australie  
5 Lynch Street  
Hawthorn, VIC 3122  
+1 03 9819-4422  
e-mail : moreinfo@3dsystems.com  
Urgences chimiques :  
+(61) 29037.2994 – Chemtrec  
(Australie)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification :**

**Pas classé selon GHS, les réglementations CE no. 1272/2008, 29 CFR 1910 et Australian Dangerous Goods Code**

**2.2 Informations concernant les dangers particuliers pour les humains et l'environnement :**

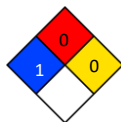
Peau : L'absorption par voie cutanée est improbable. La cire chaude peut brûler la peau.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des nausées, diarrhées et/ou douleurs intestinales.

**2.3 Éléments d'étiquetage  
Réglementation CE 1272/2008 :**

**Pictogrammes et mots-indicateurs de danger :** Aucune

**Déclaration des dangers :** Aucune



Classement NFPA  
0 = Minimum  
1 = Léger  
2 = Modéré  
3 = Sérieux  
4 = Grave

**Système d'identification des substances dangereuses (HMIS) :**

(Classification des dangers : 0 = faible, 4 = extrême) :

Santé **1**  
Inflammabilité **0**  
Dangers physiques **0**

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

**3.1 Préparation des informations connexes**

**Description :** Mélange organique

**3.2 Composants dangereux**

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification	
				Réglementation CE 1272/2008	Réglementations UE 67/548 et CE 1999/45
Paraffine	8002-74-2	232-315-6	60 - 90%	-	-

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
réglementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**VisiJet® M2 ICast**

Date de révision : 16 janvier 2019

---

#### **4. MESURES DE PREMIERS SECOURS**

##### **4.1 Informations générales :**

**4.2 En cas d'inhalation :** Transporter le sujet à l'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires ou de difficultés à respirer, consulter immédiatement un médecin.

**4.3 En cas de contact avec la peau :** Si le matériau fondu entre en contact avec la peau, le refroidir rapidement à l'eau froide. Ne pas essayer de détacher le matériau directement de la peau. Appliquer de l'huile minérale pour détacher le matériau. Consulter un médecin en cas de brûlure.

**4.4 En cas de contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**4.5 En cas d'ingestion :** L'ingestion est improbable. En cas d'ingestion, boire beaucoup d'eau et consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement.

---

#### **5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Produits d'extinction adéquats :** Eau atomisée, poudre chimique, gaz carbonique ou mousse chimique appropriée.

**5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : -**

**5.3 Dangers d'exposition particuliers à la substance ou préparation, aux produits de combustion, aux gaz produits :** La décomposition du produit sous l'effet d'une température élevée peut libérer par exemple du CO<sub>2</sub>, du CO et de la fumée.

**5.4 Équipement de protection spécial pour les pompiers :** Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients exposés au feu en les aspergeant d'eau. Il est improbable que ce produit génère de la poussière en cas d'incendie.

---

#### **6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**6.1 Précautions personnelles :** Éloigner toute personne dont la présence n'est pas indispensable. Porter des dispositifs et des vêtements de protection appropriés, y compris une courroie de masse pendant le nettoyage.

**6.2 Précautions face à l'environnement :** Arrêter l'écoulement du produit, si cela n'est pas dangereux. Ventiler la zone contaminée. Éliminer les sources d'allumage. Éviter de créer de la poussière pendant le nettoyage.

**6.3 Méthodes de nettoyage :** Si le matériau est fondu, attendre qu'il se solidifie avant de nettoyer. Si nécessaire, détacher les morceaux collés au sol et passer l'aspirateur ou balayer, puis verser dans un récipient et fermer ce dernier. Placer le produit dans un récipient de mise au rebut approprié.

---

#### **7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

**7.1 Manutention :** Aucune mesure spéciale n'est nécessaire si le produit est utilisé normalement.

**7.2 Entreposage :** Conserver ce produit dans un endroit frais (<35°C), sec et bien ventilé.

---

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
réglementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**VisiJet® M2 ICast**

Date de révision : 16 janvier 2019

---

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

### 8.1 Valeurs limites d'exposition :

Informations générales relatives au produit : Aucune limite d'exposition (PEL/limite d'exposition moyenne pondérée en fonction du temps) n'a été établie pour ce produit.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Moyens techniques permettant d'éviter une exposition :** Utiliser une ventilation locale avec conduit d'échappement.

### Équipement de protection personnelle :

**Protection des voies respiratoires :** Si la ventilation ne parvient pas à garder la concentration de vapeurs au-dessous de la limite établie, un dispositif de protection contre les vapeurs organiques homologué doit être utilisé (par exemple 3M 6000 doté d'une cartouche pour vapeurs organiques A2 ou un masque facial partiel 3M 4251).

**Protection des mains :** Utiliser des gants nitrile imperméables.

**Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

**Protection du corps :** Porter un tablier.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Apparence :

**État physique :** Solide

**Couleur :** Vert

**Odeur :** Légère

### 9.2 Importantes informations de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

#### Données de sécurité de base pertinentes

<b>pH (20 °C) :</b>	S.O.
<b>Température/plage de température de fusion (°C) :</b>	60 - 70°C
<b>Température/plage de température d'ébullition (°C) :</b>	S.O.
<b>Point d'éclair (°C) :</b>	255°C (COC)
<b>Température d'allumage (°C) :</b>	S.O.
<b>Pression de vapeur (°C) :</b>	S.O.
<b>Densité (g/cm<sup>3</sup>) :</b>	0,85 - 0,91
<b>Densité apparente (kg/m<sup>3</sup>) :</b>	S.O.
<b>Solubilité dans l'eau (à 20 °C, en g/l) :</b>	insoluble
<b>Coefficient de partition :</b>	S.O.
<b>n-octanol/eau (log Po/w) :</b>	S.O.
<b>Viscosité dynamique (mPa s) :</b>	13 (80°C)
<b>Danger d'explosion de la poussière :</b>	S.O.
<b>Limites d'explosion :</b>	S.O.

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Conditions à éviter : -

**10.2 Substances à éviter :** Éviter les agents oxydants forts.

**10.3 Produits de décomposition dangereux :** Du gaz carbonique, du monoxyde de carbone et d'autres vapeurs toxiques peuvent être libérés à haute température ou pendant la combustion.

---

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
réglementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**VisiJet® M2 ICast**

Date de révision : 16 janvier 2019

---

## 11. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE

**11.1 Cinétique de toxicité, métabolisme et distribution :** S.O.

**11.2 Effets aigus (tests de toxicité)**

**Toxicité aigue :** S.O.

**DL50 par voie orale :** S.O.

**Irritation et corrosion :** S.O.

**Irritation des voies respiratoires :** S.O.

**Sensibilisation :** S.O.

**11.3 Expériences pratiques :**

Remarques concernant la classification : -

Autres observations : -

**11.4 Remarques générales :**

Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit n'est listé par ACGIH, IARC, OSHA, NIOSH ou NTP.

---

## 12. Informations écologiques

**12.1 Écotoxicité :** Aucune information sur la toxicité n'est disponible pour ce produit.

**12.2 Mobilité :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.3 Persistance et dégradation :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.4 Résultats de l'évaluation PBT :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.5 Autres effets néfastes :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.6 Informations écologiques supplémentaires :** L'évaluation écologique de ce produit est basée sur celle de ses composants. Ce produit n'est pas considéré dangereux pour l'environnement.

---

## 13. REMARQUES RELATIVES À LA MISE AU REBUT

**13.1 Mise au rebut appropriée / produit :** Éviter la mise au rebut. Essayer d'utiliser tout le produit. Avant de disposer du produit non utilisé, consulter un établissement de mise au rebut pour se mettre au courant des règlements en vigueur.

**13.2 Codes /désignations de mise au rebut EWC / AVV :**

**13.3 Conditionnement approprié :**

**13.4 Informations supplémentaires :**

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**14.1 Transport routier (ADR/RID/GGVSE) :** Pas réglementé

Désignation officielle pour le transport :

Classe :

Code de classification :

Numéro d'identification UN :

Groupe de conditionnement :

Étiquette de danger :

Code de restriction concernant les tunnels :

Dispositions spéciales :

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
réglementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**VisiJet® M2 ICast**

Date de révision : 16 janvier 2019

---

**14.2 Transport maritime (code IMDG/GGVSee) : Pas réglementé**

Nom d'expédition correct :

Classe :

Numéro d'identification UN :

Groupe de conditionnement :

EmS :

Polluant marin :

Dispositions spéciales :

**14.3 Transport aérien (ICAO-IATA/DGR) : Pas réglementé**

Nom d'expédition correct :

Classe :

Numéro d'identification UN :

Groupe de conditionnement :

Dispositions spéciales :

---

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations de l'Union européenne**

EINEC/ELINCS/NLP : Tous les matériaux sont listés.

REACH annexe XVII : Pas listé.

**15.2 RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES AMÉRICAINES**

TSCA : Tous les matériaux figurent dans l'inventaire TSCA, et ils ne sont pas soumis aux exigences TSCA.

Liste SARA 302 EHS (40 CFR 355 annexe A) : Pas listé.

SARA 313 (40 CFR 372.65) : Pas listé.

CERCLA (40 CFR 302.4) : Pas listé.

**15.3 Réglementations de l'Australie**

SUSDP, Industrial Chemicals Act 1989 :

Australian Inventory of Chemical Substances, AICS : Listé

**15.4 Réglementations japonaises**

Plate-forme d'informations décrivant les risques chimiques  
(CHRIP) :

Listé

Loi industrielle sur la santé et la sécurité

Article 57-2

Substances dangereuses

pas applicable

Réglementation des poisons contenant des solvants organiques

pas applicable

Ordonnance concernant la prévention des dangers des  
substances chimiques spécifiées

pas applicable

Réglementation de prévention de l'empoisonnement par le plomb

pas applicable

Loi de contrôle des poisons et substances délétères

pas applicable

Loi PTR et sur la gestion de la promotion des produits chimiques  
(loi PRTR)

composants pas listés

Acte sur la lutte contre les incendies

pas applicable

Loi sur les explosions

pas applicable

Loi sur la sécurité des gaz sous haute pression

pas applicable

Ordonnance de contrôle des exportations

pas applicable

Loi sur la mise au rebut et le nettoyage publiques

applicable Avant la mise au rebut, consulter un  
établissement de mise au rebut approuvé pour  
se mettre au courant des règlements en vigueur.

---

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
réglementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**VisiJet® M2 ICast**

Date de révision : 16 janvier 2019

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création de la FS : ..... 31 octobre 2016

Numéro de révision de la FS : ..... 01-A

Date de révision de la FS : ..... 17 avril 2017

Raison de la révision : ..... Mettre à jour le nom du produit et les sections 1, 8, 15

[www.3dsystems.com](http://www.3dsystems.com)

800.793.3669 (appel gratuit aux États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)  
+1 803-326-3900 (en dehors des États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)  
+44 144-2282600 (Europe : T.U.+1 h ; du lundi au vendredi de 8 h à 17 h Zone horaire de l'Europe centrale)

**REJET DE RESPONSABILITÉ** : Ce qui suit remplace toutes les clauses figurant dans les formulaires, lettres et accords, provenant de, créés par, conclus avec 3D Systems Corporation. 3D Systems Corporation ne fournit aucune garantie directe ou indirecte pour ce produit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Aucune déclaration ou recommandation figurant dans la documentation du produit ne doit être interprétée comme étant une incitation à enfreindre les brevets actuels ou futurs. 3D Systems Corporation ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires, consécutifs, particuliers ou autres résultant d'une négligence présumée, violation de la garantie, responsabilité stricte ou autre théorie quelle qu'elle soit, à la suite de la fabrication, de l'utilisation, de la vente ou de la manipulation de ce produit. La seule responsabilité de 3D Systems dans le cas d'une demande d'indemnité quelconque en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou la vente de ses produits est limitée au prix d'achat payé par l'acheteur.

Le contenu de cette fiche signalétique peut être modifié sans préavis. 3D Systems, Inc. vous invite à contrôler périodiquement [www.3dsystems.com](http://www.3dsystems.com) pour vous assurer que vous avez la plus récente fiche signalétique.

© Copyright 2016-2017 par 3D Systems, Inc. Tous droits réservés. VisiJet et le ProJet sont des marques déposées de 3D Systems, Inc. Le logo 3D est une marque commerciale de 3D Systems, Inc.